

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 14 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DEVE 74 - DDCT Subventions (30 000 euros) à 12 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la ville.

M^{mes} Pénélope KOMITÈS et Colombe BROSSEL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le versement d'une subvention de la Ville de Paris à 12 associations pour la réalisation de projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 31 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pénélope KOMITÈS et Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10ème (AIRES 10^{ème}) dont le siège social est situé 2 rue du Buisson Saint-Louis 75010 Paris, pour un projet intitulé « Jardinons dans la rue » (10^{ème}).

Article 2 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'Association Les Parques dont le siège social est situé 32 rue du Javelot (appartement 87) 75013 Paris, pour un projet intitulé « Art et Nature, les jardins d'Asphalte – qu'est-ce qui pousse en bas de chez moi ? du partage ? » (13^{ème}).

Article 3 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Florimont – Le Château Ouvrier dont le siège social est situé 9 place Marcel Paul 75014 Paris, pour un projet intitulé « Agriculture Urbaine Porte de Vanves » (14^{ème}).

Article 4 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Passerelles 17 – Régie de quartier du 17ème Nord-Est dont le siège social est situé 190 avenue de Clichy 75017 Paris, pour un projet intitulé « Espace public valorisé » (17^{ème}).

Article 5 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Graine de Jardins dont le siège social est situé 21 rue de Jessaint 75018 Paris, pour un projet intitulé « Outilthèque et accompagnement des initiatives vertes » (18^{ème}).

Article 6 : Une subvention de 4 500 euros est attribuée à l'association Vergers Urbains dont le siège social est situé 14 boulevard de la Chapelle Boite 97 75018 Paris, pour un projet intitulé « La Chapelle comestible 03 » (18^{ème}).

Article 7 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Les Amis des Jardins du Ruisseau dont le siège social est situé 7 Villa des Tulipes 75018 Paris, pour un projet intitulé « Allons au jardin » et la création d'un centre de ressource « le jardin des cultures » (18^{ème}).

Article 8 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Archipelia dont le siège social est situé 17 rue des Envierges 75020 Paris, pour un projet intitulé « Jardins partagés, vies partagées : « découverte de la nature à Paris et renforcement des liens sociaux » (20^{ème}).

Article 9 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Pépins Productions, la pépinière de quartier dont le siège social est situé 25 avenue de Laumière 75019 Paris, pour un projet intitulé « cycle d'ateliers à la pépinière du square Fleury » (20^{ème}).

Article 10 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Multi'Colors dont le siège social est situé 2 square d'Amiens 75020 Paris, pour un projet intitulé « Refuges urbains, projet d'agriculture dans un quartier politique de la Ville » (20^{ème}).

Article 11 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Sors de Terre dont le siège social est situé 23 avenue Pierre et Marie Curie 93170 Bagnolet Cedex, pour un projet intitulé « Ruminons la Ville » (20^{ème}).

Article 12 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Veni Verdi dont le siège social est situé 57 rue des Vignoles 75020 Paris, pour un projet intitulé « Agriculture urbaine au collège Pierre Mendès France » (20^{ème}).

Article 13 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions jointes en annexe, fixant les modalités d'octroi des subventions prévues aux associations Les Parques et Florimont - Le Château Ouvrier.

Article 14 : La dépenses correspondantes, soit 30 000 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 820, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO